



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/34
23 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'EXAMINER
LES TENDANCES ET L'ÉCONOMIE DES TRANSPORTS
SUR SA SEIZIÈME SESSION
(24-26 septembre 2003)**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
PARTICIPATION ET OUVERTURE DE LA SESSION	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL	3 – 4
a) Commission économique pour l'Europe.....	3
b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires	4
SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT	5 – 6
RÉALISATION DES CORRIDORS ET ZONES DE TRANSPORT PANEUROPÉENS	7 – 11

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s
ÉVALUATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS INTÉRIEURS	12 – 17
a) Élaboration d'une méthode européenne d'évaluation des projets	12
b) Méthode progressive d'amélioration des infrastructures de transport.....	13 – 17
LIAISONS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE.....	18 – 24
a) Réunions sur les liaisons de transport Europe-Asie.....	18 – 23
b) Organisation de trains de démonstration.....	24
RELATION ENTRE LE TRANSPORT ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	25 – 26
SYSTÈMES DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS	27 – 29
TRANSPORTS DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE	30 – 32
a) Centre d'études des transports méditerranéens et Centre de formation dans le domaine des transports.....	30
b) Développement des transports dans la région méditerranéenne ...	31
c) Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar	32
ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION.....	33 – 36
SYSTÈME EUROPÉEN COHÉRENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INTERNATIONAL	37 – 38
Notion de qualité du service	37 – 38
ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME EUROPÉEN DE BASES DE DONNÉES SUR LES TRANSPORTS	39
PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008	40
QUESTIONS DIVERSES	41
ADOPTION DU RAPPORT	42

Annexe: Projet de programme de travail pour la période 2004-2008

RAPPORT¹

PARTICIPATION ET OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports a tenu sa seizième session du 24 au 26 septembre 2003. MM. V. Arsenov (Fédération de Russie) et W. Zarnoch (Pologne) ont été élus respectivement Président et Vice-Président de la session. Y ont participé des représentants des pays membres de la CEE suivants: Allemagne, Bélarus, Espagne, Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse et Turquie. La Commission des Communautés européennes était représentée ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI), la Commission du Danube (CD) et le Bureau central du projet TEM.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'ordre du jour provisoire (TRANS/WP.5/33) a été adopté.

ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

Document: E/2003/37-E/ECE/1406.

3. Le Groupe de travail a été informé des décisions prises par la Commission à sa cinquante-huitième session (Genève, 4-6 mars 2003), sur des questions telles que sa propre réforme, les grandes orientations de ses activités, l'assistance technique qu'elle apporte et la concertation avec d'autres organisations.

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires

Document: ECE/TRANS/152.

4. Le Groupe de travail a été informé des résultats de la soixante-cinquième session du Comité des transports intérieurs (18-20 février 2003) et de la partie de ses débats consacrée au domaine d'activité du Groupe de travail (ECE/TRANS/152, par. 23 à 39).

SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT

Documents: ECE/AC.21/2003/1 (EUR/03/5040828/1) et ECE/AC.21/2003/5 (EUR/03/5040828/5).

5. Le représentant des Pays-Bas et le secrétariat ont informé le Groupe de travail des résultats de la première session du Comité directeur du THE PEP, qui s'est tenue les 10 et 11 avril 2003.

¹ Les parties du texte soulignées correspondent aux décisions prises par le Groupe de travail à la fin de la session.

Le Groupe de travail a noté que la réunion avait examiné les projets de proposition suivants: i) création d'un organisme centralisateur dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, ii) mise au point de plans des transports urbains respectueux de la santé et de l'environnement, iii) détermination de l'incidence des transports sur la santé et du coût de ces incidences et iv) établissement d'un ensemble d'indicateurs permettant de surveiller l'intégration de considérations d'environnement et de santé dans les politiques des transports et l'incidence de ces politiques sur la santé et l'environnement. D'autres renseignements concernant les activités menées au titre du Programme THE PEP peuvent être obtenus à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/the-pep>. Le Groupe de travail s'est félicité que les trois secteurs en jeu soient représentés de façon égale. La représentante de la Fédération de Russie a par ailleurs informé le Groupe de travail que sa délégation proposait l'inclusion dans le Programme THE PEP des trois projets suivants: i) amélioration de la législation nationale en vue de donner un fondement juridique à la mise en œuvre d'une politique des transports durable, aux niveaux national et local, ii) analyse de la viabilité et de l'efficacité de plusieurs dispositifs économiques visant à rendre les transports plus respectueux de l'environnement et iii) création d'un système de contrôle de la qualité des carburants.

6. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'inclure cette question sous le point intitulé «Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail» lors de ses futures sessions et d'attirer son attention sur tout fait nouveau considéré comme relevant de sa compétence.

RÉALISATION DES CORRIDORS ET ZONES DE TRANSPORT PANEUROPÉENS

7. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Groupe de travail que lors de la troisième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports, qui s'était tenue les 10 et 11 septembre 2003 à Saint-Pétersbourg, l'Allemagne, la Fédération de Russie et la Pologne avaient demandé à l'Union européenne que le corridor de transport paneuropéen n° 2 soit prolongé jusqu'à Yekaterinburg. Le représentant de l'Allemagne a informé le Groupe de travail de l'évolution récente des corridors paneuropéens n°s 2, 3 et 4 et le représentant de la Pologne de l'évolution récente du corridor paneuropéen n° 6. Il a en outre pris note que les Bureaux centraux des projets TEM et TER assumeront les fonctions de secrétariat du corridor paneuropéen n° 6.

8. La représentante de l'Union européenne a informé le Groupe de travail des activités récemment menées par l'Union en ce qui concerne les corridors de transport paneuropéens. À ce propos, elle a mentionné les résultats obtenus par le Groupe à haut niveau du réseau transeuropéen (RTE-T) et le rapport de ce groupe, publié en juin 2003, qui définit de nouvelles infrastructures prioritaires. Elle a en outre informé le Groupe de travail de la révision par l'Union des directives du réseau RTE-T, des résultats de la réunion des Groupes de coordination des corridors et des zones qui s'est tenue à Bruxelles en juin 2003 ainsi que de la future mise à jour du rapport sur la situation des corridors et zones de transport paneuropéens, prévue en 2004. Elle a conclu en réaffirmant l'intérêt que l'Union européenne attache au développement des infrastructures, non seulement dans l'Union européenne élargie mais aussi dans la région de la Méditerranée, dans la partie occidentale des Balkans et dans les nouveaux pays limitrophes de l'Union.

9. Sachant que la nouvelle mise à jour du rapport sur la situation des corridors et zones de transport paneuropéens sera publiée l'année prochaine, le Groupe de travail a demandé à la Commission européenne de présenter le rapport mis à jour à sa prochaine session.

10. Soulignant l'importance des nombreux changements qui se sont produits dans les infrastructures depuis 1993, année de la publication du rapport intitulé «Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes dans le réseau européen des transports» (TRANS/WP.5/R.44), le Groupe de travail a chargé le secrétariat d'établir une proposition sur les modalités de mise à jour de ce document et de collecte auprès des États membres des renseignements nécessaires pour encourager le développement des infrastructures de transport paneuropéennes entre l'Europe et l'Asie.

11. Notant en outre les importants changements en cours dans la mise au point et la planification des infrastructures de transport paneuropéennes depuis la troisième Conférence paneuropéenne sur les transports (Helsinki, 23-25 juin 1997), le Groupe de travail a procédé à un premier échange de vues sur la nécessité de réunir une quatrième Conférence paneuropéenne des transports dans le proche avenir. Le Groupe de travail a décidé de soumettre cette question à la prochaine session du Comité des transports intérieurs.

ÉVALUATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

a) Élaboration d'une méthode européenne d'évaluation des projets

12. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que le document intitulé «Analyse socioéconomique coûts-avantages: série de lignes directrices pour l'évaluation des projets d'infrastructure de transport» avait été publié en anglais et en russe, comme prévu. Il a recommandé que la future révision des lignes directrices prenne aussi en considération les aspects sociaux de l'évaluation des projets d'infrastructure de transport et renvoie aux aspects pertinents du développement des infrastructures de transport par étapes. En outre, le Groupe de travail a demandé aux gouvernements membres de promouvoir l'utilisation de ces lignes directrices chaque fois que nécessaire afin de contribuer à la normalisation des méthodes d'évaluation des projets d'infrastructure de transport dans l'ensemble de la région de la CEE et, en particulier, pour l'évaluation des projets concernant les liaisons de transport Europe-Asie.

b) Méthode progressive d'amélioration des infrastructures de transport

Documents: TRANS/WP.5/2003/1 et TRANS/WP.5/2003/2.

13. Le représentant du Bureau central du projet TEM a informé le Groupe de travail de la tenue et des conclusions de la Réunion sur la construction d'autoroutes par étapes, organisée par le Bureau central du projet TEM (7 et 8 novembre 2002). Il a plus particulièrement mentionné les recommandations concernant les aspects généraux de la méthode suivie, les considérations de coûts/avantages et les aspects techniques de la méthode progressive.

14. Le Groupe de travail a pris note des rapports soumis par la Finlande et la Norvège sur l'amélioration progressive des infrastructures de transport et s'est félicité du bref exposé concernant les méthodes utilisées dans ces deux pays. Le Groupe de travail a en outre pris note

du document TRANS/WP.5/2000/7, présenté par le secrétariat à sa treizième session (2000), qui mettait en lumière les normes TEM et TER ainsi que les possibilités et les limites de la méthode progressive. Le Groupe de travail a estimé que ce document évalue assez exactement les possibilités et les limites de la méthode progressive d'amélioration des infrastructures de transport.

15. Le Groupe de travail a aussi pris note de l'exposé présenté par le représentant de la Banque européenne d'investissement (BEI) sur l'évaluation des projets de transport dans cette institution. Le Groupe de travail a notamment pris note de plusieurs questions essentielles relatives au choix de la méthode d'évaluation des projets (analyse coûts-avantages, analyse multicritères) ainsi que de problèmes pratiques concernant l'étalement des projets dans le temps. Selon la BEI, les autoroutes et les trains à grande vitesse semblent attirer plus facilement les financements que les routes ordinaires ou les chemins de fer classiques. Cependant, ces solutions ne sont peut-être pas toujours les plus rentables du point de vue de la densité et du coût du trafic. Lorsque les difficultés budgétaires s'intensifient, la méthode progressive permet une utilisation efficace des crédits.

16. Le Groupe de travail a demandé au Bureau central du projet TER de faire un effort supplémentaire et d'organiser dans un proche avenir un atelier sur l'amélioration progressive des infrastructures de transport, semblable à celui organisé par le Bureau central du projet TEM.

17. Le Groupe de travail a en outre demandé au secrétariat d'examiner les diverses façons de combiner les témoignages des pays membres et des organisations mentionnés ci-dessus et de mettre au point un projet d'ensemble de directives à l'intention des pays membres qui souhaitent adopter la méthode progressive d'amélioration des infrastructures de transport.

LIAISONS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE

a) Réunions sur les liaisons de transport Europe-Asie

18. Le Groupe de travail a pris note qu'une réunion sur les faits nouveaux concernant le corridor de transport Europe méridionale-Asie était programmée pour le mois de novembre à Istanbul. Tout en soulignant le rôle central joué par le secrétariat dans l'amélioration de ce corridor, le Groupe de travail a prié le secrétariat de participer à la future réunion spéciale sur les liaisons de transport Europe-Asie entre Istanbul et Almaty (Istanbul, novembre 2003).

19. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté au Groupe de travail les résultats de la troisième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports, qui s'est tenue les 11 et 12 septembre 2003 à Saint-Pétersbourg. La présence de 37 délégations nationales et d'un grand nombre d'organisations internationales, institutions et autres participants témoigne de l'intérêt que suscite le développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie. Pendant deux jours, les responsables politiques et d'autres participants ont débattu des possibilités et des perspectives d'un nouveau développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

20. La Déclaration finale de la Conférence a été distribuée aux participants. Le Groupe de travail a décidé, comme l'y autorise son mandat, à poursuivre sans relâche la stratégie et les initiatives énoncées dans la Déclaration de la troisième session de la Conférence (Saint-Pétersbourg). Le Groupe de travail s'est félicité d'apprendre que la quatrième session

de la Conférence internationale Europe-Asie sur les transports se tiendrait en septembre 2006 à Saint-Petersbourg. Étant donné que le développement futur des liaisons de transport terrestre Europe-Asie nécessite une participation internationale plus large et des efforts concertés, le Groupe de travail a demandé que tous les pays européens et les pays asiatiques qui souhaitent le développement des infrastructures de transport entre l'Europe et l'Asie participent à ses travaux futurs afin que le plus grand nombre possible d'itinéraires soient visés.

21. Le représentant de la Pologne a informé le Groupe de travail des résultats de la Conférence sur les liaisons de transport Europe-Asie, qui s'est tenue à Katowice le 29 mai 2003, en présence de plusieurs ministres des transports de pays européens ou asiatiques. La Déclaration finale de la Conférence ainsi que des renseignements sur le Centre logistique de Slawkow (situé en Pologne à l'extrémité de la ligne à grand écartement) ont été distribués aux participants.

22. Rappelant sa recommandation, appuyée par le Comité des transports intérieurs, relative à la création d'une équipe spéciale chargée du développement des liaisons de transport Europe-Asie, telle qu'elle est présentée dans le document de la CEE-ONU/CESAP sur une vision stratégique commune des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, le Groupe de travail a pris note que l'équipe spéciale en question n'avait toujours pas vu le jour. Les participants ont estimé que les travaux de développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie devraient se poursuivre dans le cadre du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports. C'est pourquoi le Groupe de travail a demandé au secrétariat de lui communiquer à sa prochaine session des renseignements sur la création de ladite équipe spéciale.

23. Afin de pouvoir continuer à participer à l'amélioration des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, le Groupe de travail a prié le secrétariat d'obtenir des renseignements auprès des gouvernements et des organisations internationales (Communauté européenne, Banque mondiale, Banque européenne de reconstruction et de développement, Union internationale des transports routiers, Fédération routière internationale, Union internationale des chemins de fer, OSJD, etc.) ainsi que d'autres organismes, sur les travaux en cours le long des quatre corridors de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie et de lui communiquer ces renseignements à sa prochaine session.

b) Organisation de trains de démonstration

Documents: TRANS/WP.5/2003/3-TRANS/SC.2/2003/3, TRANS/WP.5/2003/4-TRANS/SC.2/2003/4 et TRANS/WP.5/2003/5-TRANS/SC.2/2003/5.

24. Le Groupe de travail a pris note et s'est félicité des renseignements communiqués par la Fédération de Russie, la Roumanie et la Turquie, sur l'organisation d'essais de trains de démonstration sur leur territoire. Le Groupe de travail a demandé aux représentants de la Fédération de Russie, de la Roumanie et de la Turquie de l'informer à sa prochaine session sur les faits nouveaux intéressant les trains-blocs de démonstration. Il a en outre invité les autres pays qui envisageaient d'organiser des trains-blocs de démonstration de tenir le secrétariat informé de leurs projets.

RELATION ENTRE LE TRANSPORT ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Documents: TRANS/WP.5/2003/6 et document sans cote n° 2.

25. Le Groupe de travail a pris note des conclusions de la réunion informelle spéciale qui avait été convoquée afin de définir les aspects concrets de la relation entre le transport et le développement économique. Il a été noté que, en raison de la complexité de cette relation et des incertitudes concernant leurs effets réciproques, cette relation méritait une nouvelle analyse approfondie, aussi bien au plan national qu'international. Le Groupe de travail a souscrit à l'une des conclusions de la réunion spéciale informelle, selon laquelle la priorité devrait être accordée aux considérations non financières et aux mesures capables d'améliorer les effets du transport sur le développement économique, sans nuire à l'environnement et aux possibilités de croissance économique.

26. Afin de contribuer encore davantage à l'étude de cette relation aux aspects multiples, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'obtenir des gouvernements membres des renseignements sur les résultats des recherches et des études menées dans ce domaine, afin d'étudier et d'évaluer l'évolution du rôle des transports aux différents stades du développement économique, pour sa prochaine session. Le Groupe de travail a décidé de continuer à définir les différents aspects de cette relation, comme indiqué dans le rapport de la réunion spéciale informelle, de façon de plus en plus détaillée, lors de ses prochaines sessions.

SYSTÈMES DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS

Documents: TRANS/WP.5/2003/7 et Add.1 et 2 et documents sans cote n°s 1, 3, 4, 5 et 6.

27. Le Groupe de travail a noté que la question des systèmes de financement de l'infrastructure des transports avait suscité un vif intérêt si l'on en juge par le grand nombre de réponses reçues au questionnaire du secrétariat. On a estimé que toutes les réponses contenant toutes sortes de témoignages nationaux méritaient un examen plus approfondi, notamment celles qui établissaient une comparaison entre plusieurs systèmes de financement, en mettant en lumière leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

28. Le Groupe de travail a décidé de poursuivre, à ses prochaines sessions, l'examen des différentes modalités de financement de l'infrastructure des transports ainsi que des enseignements que l'on peut tirer de leur application. Il a en outre décidé d'examiner la façon dont fonctionnent les projets de transport financés par des capitaux privés dans des États membres. À cette fin, il a prié le secrétariat de demander aux gouvernements membres de lui communiquer des renseignements sur les projets d'infrastructure de transport financés au moyen de capitaux privés qui ont réussi, afin de définir les modalités de la participation du secteur privé au financement des projets d'infrastructure de transport.

29. En outre, le Groupe de travail a prié le secrétariat d'établir un document récapitulatif des réponses des gouvernements aux questions concernant les projets de financement de l'infrastructure des transports et de le soumettre au prochain séminaire CE/CEMT/CEE-ONU/BEI sur «Le développement des infrastructures de transport pour une Europe élargie», qui doit se tenir les 27 et 28 novembre 2003 à Paris, document qui représentera la contribution du Groupe de travail à ce séminaire.

TRANSPORTS DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Document: TRANS/WP.5/2003/13.

a) Centre d'études des transports méditerranéens et Centre de formation dans le domaine des transports

30. Le Groupe de travail a pris note et s'est félicité des renseignements concernant les travaux en cours et les activités prévues au CETMO. Il a demandé aux directeurs du CETMO et du TRANSCEM de rendre compte des résultats de leurs activités lors de sa prochaine session.

b) Développement des transports dans la région méditerranéenne

31. Devant le manque de soutien en faveur de l'initiative du secrétariat visant à solliciter le soutien financier des autres Commissions régionales des Nations Unies en vue de l'organisation d'un séminaire sur l'analyse des flux de marchandises dans la région méditerranéenne, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de la CEE-ONU ainsi qu'au secrétariat du CETMO de se mettre en rapport avec d'autres organisations internationales en vue d'explorer les autres sources possibles de financement susceptibles d'apporter un appui financier à l'organisation du séminaire sur l'analyse des flux de marchandises dans la région méditerranéenne, qui doit se tenir en 2004.

c) Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

Document: E/2003/45.

32. Le Groupe de travail a pris note du rapport concernant le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et a demandé au secrétariat de lui soumettre, à sa dix-huitième session (2005), de nouveaux renseignements sur les activités entreprises au titre de ce projet.

ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

Document: TRANS/WP.5/2003/8.

33. Le secrétariat a communiqué des renseignements concernant le projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA), concernant le renforcement des capacités de création de liaisons de transport interrégional. La CEE-ONU et la CESAP ont axé la mise en œuvre de ce projet sur les liaisons entre l'Europe et l'Asie. Une lettre commune CEE-ONU/CESAP a été envoyée à 17 pays bénéficiaires sélectionnés pour les inviter à participer au projet et à désigner un coordonnateur, ce que la plupart ont déjà fait.

34. La mise en œuvre du projet a déjà commencé, et devrait durer cinq ans. Le projet a pour objectif d'aider les pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités nationales de création de liaisons terrestres et terrestres/maritimes en favorisant la coopération interrégionale pour faciliter les échanges commerciaux et touristiques entre régions. Parmi les activités envisagées figurent l'élaboration d'une étude, l'établissement de rapports nationaux, l'organisation d'ateliers, la mise en place de services consultatifs, etc. La CEE-ONU et la CESAP définissent actuellement les critères qui devront servir à définir les liaisons de transport interrégional pertinentes. Les préparatifs de l'étude interne prévue par le projet ont déjà commencé.

Grâce à une étroite collaboration entre la CEE-ONU et la CESAP, les réseaux de transport pertinents ont déjà été définis et une étude détaillée définissant la division du travail entre les différentes commissions régionales est en cours d'élaboration et devrait être finalisée sous peu.

35. La première réunion du Groupe d'experts/atelier concernant le projet a été provisoirement fixée au mois de novembre ou décembre 2003. La CEE-ONU et la CESAP envisagent actuellement la possibilité que cette réunion se tienne parallèlement à la session du groupe de travail SPECA chargé du Projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières, dont le Kazakhstan est le pays chef de file.

36. Le Groupe de travail s'est félicité de la présentation détaillée des activités menées dans le cadre de l'aide aux pays en transition et il a demandé au secrétariat de lui rendre à nouveau compte de cette question à sa prochaine session. Il a en outre de nouveau invité les gouvernements et les organisations ou institutions internationales pertinentes à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) et a informé le secrétariat du type d'assistance qu'ils pourraient fournir.

SYSTÈME EUROPÉEN COHÉRENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INTERNATIONAL

Notion de qualité du service

Documents: TRANS/WP.5/2003/9 et TRANS/WP.5/2003/10.

37. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen de la notion de qualité du service et noté qu'elle pouvait être envisagée soit du point de vue des pouvoirs publics, de l'utilisateur ou du transporteur. En outre, le Groupe de travail a noté qu'il devrait être possible de mieux définir les éléments de cette notion en considérant séparément chacun des modes de transport et l'infrastructure correspondante afin de mieux définir les éléments de la qualité du service propre à chaque mode et à son réseau d'infrastructure.

38. Compte tenu de la complexité de cette question, le Groupe de travail a décidé de poursuivre l'examen de la notion de qualité du service à sa prochaine session. Il a prié le secrétariat de faire distribuer un questionnaire portant uniquement sur les indicateurs de la qualité du service du point de vue des gouvernements (comme indiqué au paragraphe 2.2 du document TRANS/WP.5/2003/10) aux gouvernements membres en leur demandant des renseignements sur tous les indicateurs de qualité du service disponibles. De plus, le Groupe de travail a aussi demandé au secrétariat de récapituler toutes les réponses aux fins d'examen à sa prochaine session, en vue d'affiner encore davantage les indicateurs de la qualité du service de transport.

ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME EUROPÉEN DE BASES DE DONNÉES SUR LES TRANSPORTS

Document: TRANS/WP.5/2003/11.

39. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'établissement d'un système européen de bases de données sur les transports et il a demandé au secrétariat

de présenter une version mise à jour du rapport sur cette question à sa dix-huitième session, en 2005.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008

Document: TRANS/WP.5/2003/12.

40. Le Groupe de travail a adopté son projet de programme de travail pour 2004-2008, tel qu'il est reproduit dans l'annexe au présent rapport.

QUESTIONS DIVERSES

41. Sur proposition du Vice-Président et à l'issue d'un échange de vues, le Groupe de travail a décidé qu'à l'avenir ses sessions dureraient deux jours. La dix-septième session a été provisoirement fixée aux 20 et 21 septembre 2004.

ADOPTION DU RAPPORT

42. En application de la décision prise par le Groupe de travail à sa quinzième session, les décisions prises à la présente session ont été adoptées en fin de session. Le rapport de la présente session, y compris les décisions ci-dessus, a été établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et sera présenté au Comité des transports intérieurs.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008

ACTIVITÉ 02.1: TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire: Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous:

1) ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE et ii) des réformes en cours dans les pays en transition, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'évolution des transports.

Priorité: 2

- b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports, et tiendra compte des conclusions auxquelles on sera parvenu dans les réunions internationales, en mettant l'accent sur les points saillants de l'évolution des transports.

Résultats escomptés: Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans; prochain rapport: 2007).

Priorité: 1

- c) Examen de l'avancement des grandes lignes européennes de trafic en vue d'assurer des liaisons de transport avec les zones de transport paneuropéennes.

Résultats escomptés: Rapport sur l'évolution des transports dans les zones de transport paneuropéennes (2004).

Priorité: 2

- d) Suivi de l'avancement des corridors de transport paneuropéens en coopération avec la CE.

Résultats escomptés: Rapport sur les progrès dans la réalisation des corridors de transport paneuropéens (2004).

Priorité: 1

- e) Étude de la relation réciproque entre les accords en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son Protocole, AGN) et les projets en cours (TEM, TER) de la CEE-ONU et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, afin:
- D'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes;
 - D'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés: Rapport biennal sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international (2004). Priorité: 1

- f) Description détaillée des éléments du programme commun CESAP/CEE sur le développement des liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie ainsi qu'analyse des conclusions des réunions internationales sur la question.

Résultats escomptés: Rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (2004). Priorité: 1

- g) Système de financement de l'infrastructure de transport.

Résultats escomptés: Rapport sur les expériences nationales. Priorité: 1

- h) Mise en place d'un encadrement efficace pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transport, et ainsi optimisation de la nécessité de nouveaux investissements (lié au développement du concept de qualité des services).

Résultats escomptés: Rapport sur la qualité des services de transport (2004). Priorité: 2

- i) Amélioration des méthodes existantes de planification des transports, y compris les aspects environnementaux, et relation entre transports et développement économique.

Priorité: 2

- j) Amélioration de la coordination et de l'intégration intermodales en vue d'établir un système de transport européen équilibré.

Priorité: 2

- k) Collecte de données sur les investissements dans les infrastructures de transport et étude des incidences des progrès de la répartition modale sur ces infrastructures, en tenant particulièrement compte des coûts externes, afin de faire ressortir l'interaction entre infrastructure et développement modal.

Priorité: 3

- l) Activités d'assistance aux pays en transition relatives à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché.

Est également inclus le soutien accordé par le biais du Fonds d'affectation spéciale CEE-ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT)².

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'assistance aux pays d'économie en transition (2004).

Priorité: 1

- m) Renforcement de la coopération avec les centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport, dont les résultats seront soumis au Comité pour que tous les pays de la CEE puissent bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers

Résultats escomptés: Rapport annuel sur les activités des centres d'études et de formation (2004).

Priorité: 2

- n) Analyse de l'évolution des transports dans le bassin méditerranéen et la région de la mer Noire et promotion d'accords internationaux de transport en vue de permettre aux pays méditerranéens, en particulier, d'y adhérer.

Priorité: 3

- o) Information sur les études concernant l'établissement d'une liaison permanente entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés: Soumission par les Gouvernements de l'Espagne et du Maroc d'un rapport biennal sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar, qui sera distribué par le secrétariat (prochain rapport: 2005).

Priorité: 3

2) **ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE**

Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement: conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement³.

² Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

³ En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en œuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h); III e); IV c), f) du Programme commun d'action).